

DELIBERATION

Séance du Conseil Municipal du 18 décembre 2023

Élus :	29	L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit décembre , le Conseil Municipal de la Commune de CHASSE-SUR-RHONE dûment convoqué le douze décembre deux mille vingt-trois, s'est réuni à 18h30 en session ordinaire, salle Jean Marion, sous la présidence de Christophe BOUVIER, Maire.
Présents :	22	
Absents :	2	
Pouvoirs :	5	
Votants :	27	
Présents :		Mmes, MM. BOUVIER, LO CURTO, COMBIER, MARTIN, DEGLISE, RENAUD, BALSAMO, BORG, COMBALUZIER, PROIA, BELLABES, LOPEZ, SAUVAGE, FRECHOSO, JEAN, DOUKKALI, KADRI, GANDINI, CHARLEMAGNE, DANIELE, ESTATOF, BRUMANA.
Absents :		M. Mme GALLEGRO, GUILLET.
Excusés ayant laissé procurations :		M. BOUCHAMA à M. BOUVIER, Mme GACEM à Mme MARTIN, Mme RANDON-BERNET à Mme JEAN, Mme DUMAS à M. CHARLEMAGNE, M. CULIBRK à M. ESTATOF.
Secrétaire de séance :		M. BELLABES

Délibération n° 18_12_076_1A1

OBJET : Vœu en faveur d'une issue pacifiée dans la région du Haut-Karabakh

Depuis plusieurs siècles, le territoire du Haut-Karabakh, berceau de l'identité arménienne, est le théâtre d'affrontements meurtriers entre Arméniens et Azéris. Appuyés par des puissances étrangères qui se disputent la tutelle de ce territoire, le Haut-Karabakh est devenu une zone géostratégique dans laquelle se multiplient de nombreuses exactions commises contre les populations locales.

En effet, depuis le départ de l'armée soviétique, et le début de la première guerre du Karabakh en 1994, l'Arménie et l'Azerbaïdjan se vouent une guerre d'une rare intensité faisant plus de 30 000 morts et créant des dizaines de milliers de réfugiés, forcés de quitter leur terre natale précipitamment.

Depuis 2020, l'Azerbaïdjan accentue ses offensives militaires dans l'enclave à majorité arménienne provoquant de nouveau des milliers de morts et de réfugiés dans l'objectif de poursuivre l'annexion du territoire du Haut-Karabakh. Le blocage du corridor de Latchine, reliant l'enclave du Haut Karabakh à l'Arménie à la fin de l'année 2022 a marqué une étape supplémentaire dans l'escalade de violences organisées contre les populations civiles.

La situation humanitaire dans l'enclave demeure extrêmement alarmante, puisque les belligérants ne laissent pas d'autres choix que la fuite, et la mort pour les populations civiles sur place. Une situation telle qu'aujourd'hui la grande majorité de la population arménienne de l'enclave a fui, créant un exode sans précédent de plus de 100 000 civils en direction de l'Arménie.

Malgré des aides financières de l'Etat français et des soutiens de la part d'Organisations Non Gouvernementales, la communauté internationale semble faire preuve d'une dangereuse passivité et d'un silence assourdissant à l'égard de la détresse des milliers d'Arméniens du Haut-Karabakh que les autorités arméniennes qualifient de « nettoyage ethnique ».

Nous ne pouvons, en tant que défenseurs de la paix, détourner le regard face aux constats de conflits aux apparences inextricables entre l'Azerbaïdjan et les forces séparatistes du Haut-Karabakh, de violations significatives du droit international, et de massacres perpétrés aux portes de l'Europe.

Pour cette raison, nous appelons à une réaction ferme des Nations Unies et suivrons avec attention l'actualité récente qui affiche l'intention des deux républiques du Caucase d'entamer une « normalisation de leurs relations » et de signer un accord de paix.

Nous ne pouvons que nous réjouir d'une telle évolution qui représente un motif d'espoir pour une région qui en manque cruellement, et nous escomptons que ces échanges soient assortis d'actes pour garantir une situation pérenne entre les peuples, ainsi que la fin des massacres dans cette région du monde.

Enfin, il est de notre devoir d'exiger une réaction de la part du Gouvernement français et de sa Première ministre, Elisabeth BORNE, pour accompagner, tant que possible, ce processus de paix naissant, dans le respect du Droit international et du droit des peuples à l'autodétermination dans le Haut-Karabakh.

Le Conseil Municipal de Chasse-sur-Rhône,

Vu les articles L 2121-29 et L 2541-16 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant l'attachement des élus chassères à la paix internationale,

Après en avoir débattu, à l'unanimité des présents :

- **INVITE** les autorités compétentes :

- A faire respecter la décision de La Cour internationale de Justice du vendredi 17 novembre 2023, qui enjoint l'Azerbaïdjan à garantir un retour "en toute sécurité" des habitants du Haut-Karabakh ;
- A accompagner de la meilleure des manières le processus de paix entamé entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan ;

Une copie de ce vœu sera transmise à Madame la Première Ministre, au Ministre des Affaires étrangères, aux Députés ainsi qu'aux Sénateurs de l'Isère.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Publié à CHASSE-SUR-RHONE, le 22 décembre 2023.

Le Maire,
Christophe BOUVIER



Acte rendu exécutoire par la publication par voie électronique en date du 29 décembre 2023.